



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E105653

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2025

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/08/2008

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 507 384 709 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6109973

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 124070595 U 003

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 124070595 U 003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : LALOT THIERRY

5 CHEMIN DES COUTETS
24100 CREYSSE

Téléphone : 05 53 58 48 72

Portable : 06 20 82 28 72

Site Internet : bergerac-chauffage.fr

E-mail : bergerac-chauffage@orange.fr

Responsabilité légale :

LALOT THIERRY CHEF D'ENTREPRISE

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/05/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/05/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	12/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/05/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.